



Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS 266 Date de création 23 April 1996 Date de la dernière révision 21 February 2022

1 - Identification du produit et de la société

a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

Tradenames: 400 Grade: 400 LS Grade Paper

b - Identification du produit

PAPIER A BASE DE FIBRES SYNTHETIQUES VITREUSES

c - Utilisation du produit

Joint haute température, écran thermique, linéaire.

d - Fabricant/fournisseur

Morgan Thermal Ceramics Canada 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	Morgan Thermal Ceramics Thermal Ceramics Inc. P. O. Box 923; Dept. 300 Augusta, GA 30903-0923 USA
---	--

e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet www.morganthermalceramics.com ou écrire à MT.NorthAmerica@morganplc.com

2 - Identification des dangers

a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200

Inclassable selon la Norme de communication des dangers des États-Unis datée de 2012 (29CFR 1910.1200).

b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200

Inclassable selon la norme HCS 2012 de l'OSHA (29CFR1910.1200).

En cas d'urgence

La poussière et les fibres alvéolaires pouvant être émises par ce produit peuvent causer des affections respiratoires chroniques de l'emphysème et de l'asthme.

c - Effets chroniques

Aucune incidence d'excès de d'affections pulmonaires n'a été observée dans les études sur les salariés exposés. Chez l'animal les études en laboratoire long terme à des doses plusieurs centaines de fois supérieures aux expositions professionnelles habituelles ont identifiés la présence de fibrose, de cancer du poumon et des mésothéliomes chez le rat et le hamster. Les fibres utilisées dans ces études ont été dimensionnées afin de maximiser leur respirabilité chez les rongeurs.

d - Règle relative au mélange

Sans objet.

3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Laine minérale	65997-17-3	90 - 95
Latex	Aucun	5 - 10

b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

d - Impuretés et additifs stabilisants

4 - Premiers secours

a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

Yeux

Rincer abondamment avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes.

Peau

Laver les zones atteintes à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

Voies respiratoires

En cas d'irritation déplacer la personne dans une zone sans poussière, boire de l'eau et se moucher.

Voies gastro-intestinales

Ne pas faire vomir; boire beaucoup d'eau.

c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

c - Codes NFPA

left intentionally blank

b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

a -

Eviter de générer de la poussière. N'aspirer qu'en utilisant un système d'aspiration équipé d'un filtre HEPA. Au cas où il est nécessaire de balayer utiliser un agent permettant de réduire les émissions de poussières et placer les déchets collectés dans un conteneur fermé. Il est recommandé que le personnel utilise des gants, des lunettes de sécurité et des équipements de protection respiratoire approuvés.

b -

left blank intentionally

7 - Manipulation et stockage

a - Manipulation

Suivre toutes les mesures de précautions mentionnées sur la FDS et l'étiquetage.

b - Conteneurs vides

STOCKAGE

Stocker dans le conteneur d'origine d'usine dans une zone sèche. Garder le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Stocker à une température entre 40 et 100°F.

Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION (VLE)			
COMPOSANT PRINCIPAL	PEL OSHA	TLV de l'ACGIH	VLE RECOMMANDEE PAR LE FABRICANT
Laine minérale	Non établi	1 f/cc	1 f/cc
NOTES : Valeur limite recommandée pour les fibres alvéolaires en moyenne pondérée sur 8 heures sur la base d'échantillons collectés et analysés suivant la méthode NIOSH 7400 (B). Des traces de formaldéhyde provenant du latex peuvent être émises lors de la première montée en température de ce produit. Les valeurs limites OSHA (PEL) actuelles pour le formaldéhyde sont de 0.75 ppm (Moyenne pondérée sur 8 hr) et de 2 ppm en pic (STEL).			
AUTRES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLES (OEL) Les valeurs limites d'exposition professionnelle varient d'un pays à l'autre et de juridiction à juridiction. Vérifiez quel niveau s'applique pour votre entreprise et conformez-vous avec les réglementations locales. S'il n'existe pas de valeur limite un hygiéniste du travail qualifié pourra vous assister et effectuer une évaluation du poste de travail y compris des recommandations concernant le type de protections respiratoires à mettre en œuvre.			

b - Mesures techniques

Utiliser des moyens techniques de contrôle des émissions tel que la ventilation et les équipements de collect de la poussière afin de maintenir les niveaux aussi bas que techniquement possible.

c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

EPI - Peau

Porter des vêtements lâches, des chemises à manches longues et des pantalons.

EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

EPI - Voies respiratoires

Quand il n'est pas possible par des mesures techniques de réduire la concentration en fibres et en poussières dans l'ambiance de travail en-dessous du niveau d'exposition permmissible (PEL) ou en-dessous du niveau d'exposition recommandé (REG), les salariés sont encouragés à mettre en oeuvre de bonne pratiques combinées avec l'utilisation avec une protection respiratoire. Avant de fournir des masques aux salariés - en particulier les masques à pression négative - l'employeur doit:

1) au préalable évaluer la concentration en poussière en utilisant des méthodes analytiques approuvées par le NIOSH et sélectionner le type de protection respiratoire en fonction du résultat des mesures obtenu.

2) Faire examiner les salariés par le médecin du travail afin de déterminer s'ils sont aptes à porter cette protection respiratoire.

3) Mettre en place une formation sur la bonne utilisation des protections respiratoires.

Utiliser des masques approuvés par le NIOSH/MSHA en conformité avec les standards 29 CFR 1910.134 et 29CFR1926.103 de l'OSHA pour les dangers particuliers ou les concentrations dans l'air ambiant au travail.

9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Matériel fibreux blanc ou gris
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	Non applicable
Point de fusion	Approximativement 2200°F (1200°C)
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Négligeable
Gravité spécifique	2.7 - 2.9
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

10 - Stabilité et réactivité

a - Stabilité chimique

Aucun

b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Polymérisation dangereuse

Aucun

d - CONDITIONS A EVITER

Aucun

e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Acide fluorhydrique, acide phosphorique, bases alcalines fortes

f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Decomposition of the latex binder will occur at temperatures above 200°C releasing smoke, water, carbon monoxide, carbon dioxide and hydrocarbons. The duration and the amount of release will depend upon the applied temperature, the thickness and area of the material and binder content. During the first heating cycles increased ventilation or the use of suitable respirator protection may be required.

11 - Informations toxicologiques

En octobre 2001 un examen par un groupe d'experts a été organisé par l'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) qui décidait de réduire la classification des laines minérales du groupe 2B (cancérogène possible) en groupe 3 (non classifiable quant à la cancérogénicité chez l'homme). L'IRACR notait en particulier:

"Les études épidémiologiques publiées depuis 15 années suivant la publication de la monographie de l'IARC de 1988 n'ont pas mis en évidence d'augmentation de risque de cancer pulmonaire ou de mésothéliome (cancer de la paroi de la cavité corporelle) résultant de l'exposition durant la fabrication de ces matériaux et ont conduit à une évidence inadéquate général d'un risque de développement de cancer de quelque nature que ce soit."

La réduction de classification de l'IARC est cohérente avec les conclusions de la National Academy of Science américaine qui en 2000 ne trouvait pas "d'association significative entre l'exposition aux fibres et les cancers pulmonaires ou autre pathologie non maligne des voies respiratoires dans l'environnement de production de laines minérales artificielles vitreuses".

b - Toxicité aigue

left blank intentionally

c - Epidémiologie

left blank intentionally

d - Toxicologie

Laines minérales: L'inhalation de doses fortes de laine minérale (roche) chez l'animal n'a montré le développement des lésions inflammatoires non spécifiques et une fibrose du poumon chez le rat. Un accroissement non significatif d'une activité cancérogène a été observé dans la même étude.

Pour obtenir plus d'informations toxicologiques ou épidémiologiques vous pouvez appeler le numéro de téléphone gratuit du programme de suivi des produits Morgan Thermal Ceramics donné dans la section 16-Autres informations.

Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

12 - Informations écologiques

Ces produits sont insolubles dans les milieux naturels et sont chimiquement identiques à certains composants inorganiques trouvés dans les sols et les sédiments. Ils restent inertes dans le milieu naturel.

Aucun effet négatif de ce matériau sur l'environnement n'est connu.

c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation.

d - Mobilité dans le sol

Aucune mobilité dans le sol.

e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

13 - Considérations relatives à l'élimination

Gestion des déchets

Afin de prévenir tout enlèvement des déchets dans l'air, il est recommandé de recouvrir le conteneur avec un plastique. Se conformer aux réglementations fédérales, d'état et locales. Méthode d'élimination: Mise en centre de stockage de déchets. Tout ajout de produit chimique, transformation ou altération de ce matériau, peut rendre incomplète, imprécise, ou inappropriée, l'information de bonne gestion du déchet donnée dans cette FDS.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Tel qu'il est actuellement fabriqué, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux répertorié ou caractéristique en vertu de la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261). Tout traitement, toute utilisation ou modification, ou tout ajout de produits chimiques au produit tel qu'acheté peut modifier les obligations en matière d'élimination. En vertu de la réglementation fédérale américaine, il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser le matériau de manière adéquate, afin de déterminer s'il s'agit d'un déchet « dangereux ». Consulter la réglementation locale, régionale, nationale ou provinciale en vigueur afin d'identifier l'ensemble des exigences requises en matière d'élimination.

14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

15 - Informations Réglementaires

15.1 -

REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

SARA Titre III: Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.

OSHA: Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

TSCA: Plusieurs numéros CAS ont été attribués aux laines AES. Toutefois il n'est pas nécessaire de les lister dans l'inventaire TSCA si nécessaire.

CERCLA: Les laines AES contiennent des fibres dont le diamètre moyen est supérieur à un micron et n'est donc pas considéré comme une substance dangereux au sens de la réglementation CERCLA.

CAA: Les laines AES contiennent des fibres dont le diamètre moyen supérieur à un micron et n'est donc pas considéré comme un polluant atmosphérique dangereux.

Californie : Suivants les indications de notre fournisseur de matières premières, le latex utilisé dans ces produits contient de faibles quantités de produits chimiques suivants dan la Proposition 65, « Safety Drinking Water and Toxic Enforcemnt Act » de 1986 comme étant des produits chimiques connus par l'état de Californie comme provoquant le cancer.

Formaldéhyde N° CAS : 50-00-0

Acrylamide : N° CAS : 79-06-1

Ehylacrylate : N° CAS : 140-88-5

Autres Etats: A notre connaissance les laines AES ne sont réglementées dans aucun état. En cas de doute, contactez votre agence de réglementation locale.

15.2 -

REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Canada SIMDUT : Non applicable

APEC (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Toutes les substances de ce produit sont listées dans la liste intérieure des substances (LIS) si nécessaire.

16 - Autres informations

Des traces de formaldéhyde et d'acrylonitrile peuvent être émises par le polymère latex durant la première montée en température. Dans des conditions normales d'utilisation et de process le niveau d'acrylonitrile émis est estimé inférieur à 1.0 ppm. Consultez les standards OSHA pour l'acrylonitrile et le formaldéhyde (29CFR1910.1045 et 29CFR1910.1048 respectivement) pour des mesures spécifiques au cas où les niveaux d'exposition sont au-dessus de la valeur limite.

Dévitirification

left blank intentionally

Élimination après usage

Morgan Thermal Ceramics www.morganthermalceramics.com

Évaluation de danger SIMD

Echelle de danger HMIS

HMIS santé effet aigu: 0

HMIS feu: 0

HMIS réactivité: 0

HMIS protection personnel: A déterminer par l'utilisateur

Fiches de données techniques

Left Blank Intentionally (pending datasheet number)

Sommaire des révisions

FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.